

## Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN      ARRONDISSEMENT DE BELLEY      CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

### Délibération du Conseil Municipal du 05 juin 2025

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2025*

*Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD*

<p><i>Etaient présents (15)</i> <i>(tous présents)</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO, Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p>
<p><i>Secrétaire de séance</i> <i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Elisabeth TRAVAIL Présents : 15      Absent : 0      Pouvoir : 0      Votants : 15</p>

### 2025-022 – Attribution de la mission de contrôle technique dans le cadre de la rénovation thermique du bâtiment de l'école primaire et de la construction d'une garderie -

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la mission de contrôle technique dans le cadre de la rénovation thermique du bâtiment de l'école primaire et de la construction d'une garderie. Trois entreprises ont été consultées, APAVE, VERITAS et ALPES CONTRÔLES ; elles ont transmis leur offre dans le délai fixé. L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans la consultation (60 % pour le prix, 40 % pour la valeur technique).

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, assistant à maîtrise d'ouvrage,

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

- **Décide** d'attribuer le marché pour la mission de contrôle technique à APAVE pour un montant de 9 729,00 € HT,
- **Autorise** monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

*E. Travail*  
*[Signature]*

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/06/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 13/06/2025  
Le Maire, Patrick CHAPEL



*[Signature]*



*[Signature]*

Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20250613-2025-022-DE  
Date de réception préfecture : 13/06/2025

## Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

### Délibération du Conseil Municipal du 05 juin 2025

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2025*

*Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD*

<p><i>Étaient présents (15)</i> <i>(tous présents)</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO, Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p>
<p><i>Secrétaire de séance</i> <i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Elisabeth TRAVAIL Présents : 15      Absent : 0      Pouvoir : 0      Votants : 15</p>

### 2025-023 – Attribution de la mission de coordination pour la sécurité et la prévention de la santé (SPS) dans le cadre de la rénovation thermique du bâtiment de l'école primaire et de la construction d'une garderie -

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la mission de coordination pour la sécurité et la prévention de la santé (SPS) dans le cadre de la rénovation thermique du bâtiment de l'école primaire et de la construction d'une garderie. Trois entreprises ont été consultées, APAVE, VERITAS et ALPES CONTRÔLES ; elles ont transmis leur offre dans le délai fixé. L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans la consultation (60 % pour le prix, 40 % pour la valeur technique).

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, assistant à maîtrise d'ouvrage,

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

- **Décide** d'attribuer le marché pour la mission de coordination pour la sécurité et la prévention de la santé (SPS) à APAVE pour un montant de 6 960,00 € HT,
- **Autorise** monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

E. Travail  
*[Signature]*

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/06/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 13/06/2025

Le Maire, Patrick CHAPEL



*[Signature]*



*[Signature]*

Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20250613-2025-023-DE  
Date de réception préfecture : 13/06/2025

## Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

### Délibération du Conseil Municipal du 05 juin 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (15)</i> <i>(tous présents)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i> <i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO, Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p> <p>Elisabeth TRAVAIL</p> <p>Présents : 15      Absent : 0      Pouvoir : 0      Votants : 15</p>
---	--

### 2025-024 – Subvention aux associations pour 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

M. Jean-Louis GENY ne prend pas part au vote pour l'attribution d'une subvention à l'association « Sur Lyand 360° ».

Nom association	Commune	Objet	Montant alloué
La Compagnie des beaux instants	Seyssel 01	Spectacle son et lumière 24,25 et 26 juillet esplanade Seyssel 01	500 €
Les Galop'ain	Corbonod 01	Organisation manifestations équestres	250 €
Club des Séniors	Seyssel 74	Activités pour séniors	150 €
FNACA	Seyssel	Fédération anciens combattants	50 €
L'art et la Création	Corbonod	Art floral	290 €
Les Amis de l'Ecole	Corbonod	Association des parents d'élèves	800 €
Les Ecolocos	Corbonod	Actions positives et durables	250 €
Pompiers Corbonod	Corbonod	Secours	6 000 €
Service Entraide Famille	Seyssel 01	Aide alimentaire	450 €
Seyssel sur Rhône BASKET	Seyssel 74	Formation jeunes et compétition	340 €
Sur Lyand 360°	Corbonod	Mise en valeur de Sur Lyand	350 €
Union Cycliste Seyssel Frangy	Seyssel	Cyclisme : formation jeunes et compétition	250 €
JSP Seyssel74	Seyssel	Formation jeunes sapeurs-pompiers	50 €
RASED	Valserhône	Dispositif RASED éducation nationale	150 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

*E. Travail*  
*Stavidi*

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/06/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 13/06/2025

Le Maire, Patrick CHAPEL



*Patrick Chapel*



*Patrick Chapel*

Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20250613-2025-024-DE  
Date de réception préfecture : 13/06/2025

## Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

### Délibération du Conseil Municipal du 05 juin 2025

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2025*

*Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD*

<p><i>Etaient présents (15)</i> <i>(tous présents)</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO, Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p>
<p><i>Secrétaire de séance</i> <i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Elisabeth TRAVAIL Présents : 15      Absent : 0      Pouvoir : 0      Votants : 15</p>

### 2025-025 – Acquisition de terrain au niveau de l'assiette du chemin du Fumaray au Bourg -

Considérant que le chemin du Fumaray au Bourg est difficilement praticable dans sa partie extrême, que l'association Handi-Raid rencontre des difficultés pour accéder à son entrepôt par ce chemin, il est proposé d'acquérir du terrain au propriétaire riverain, M. Christian GINOD afin d'aménager ce chemin et le rendre praticable.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir du terrain à M. Christian GINOD issu de la parcelle cadastrée section AN, sous le numéro 439 ;
- **Précise** que la surface à acquérir sera déterminée entre les parties après l'intervention d'un géomètre-expert ;
- **Fixe** le prix d'acquisition à 0,60 € le mètre carré ;
- **Dit** que les frais liés à cette acquisition (géomètre, notaire) seront à la charge de la Commune ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

E. Travail

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/06/2025 et de sa télétransmission en Préfecture le 13/06/2025 -

Le Maire, Patrick CHAPEL



*(Signature of Patrick Chapel)*



*(Signature of Patrick Chapel)*

Accusé de réception en préfecture  
001-210101184-20250613-2025-025-DE  
Date de réception préfecture : 13/06/2025

## Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

### Délibération du Conseil Municipal du 05 juin 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2025

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<p><i>Etaient présents (15)</i> <i>(tous présents)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i> <i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Hélène GUILLARD, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Marc GERBAUDO, Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY.</p> <p>Elisabeth TRAVAIL Présents : 15      Absent : 0      Pouvoir : 0      Votants : 15</p>
---	---

### 2025-026 – Etat d'assiette des coupes de bois pour 2025

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- 1 – Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après.

#### ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement <sup>2</sup>	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Justification ONF	Mode de commercialisation	
							Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Délivrance
13_i	IRR	129	2,2	2030	2025	ONF-EE enjeu environnemental, paysager ou social		X
15_u	IRR	93	3,2	2025	2025		X	
9_u	IRR	143	4,9	2025	2025		X	
11_u	IRR	57	1,9	2026	2025		X	
1_i	IRR	936	24	2022	2025		X	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

**Mode de délivrance des Bois d'affouages :**

- Délivrance des bois **après façonnage**
- Délivrance des bois **sur pied**

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme BENEFCIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

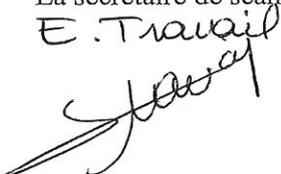
- M. Laurent BERNARD
- M. Raymond VEZIEN
- M. Michel GOUX.

**Ventes de bois aux particuliers :**

Le Conseil Municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année **2025**, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance

E. Travail  


Certifié exécutoire compte tenu de  
sa publication le 13/06/2025  
et de sa télétransmission en Préfecture  
le 13/06/2025  
Le Maire, Patrick CHAPEL

